DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 AVRIL 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Avril..

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents 22 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, ~~Mme Périne JOUNIAUX,~~ M. Thomas DIOT, ~~M. Jacky DISY~~, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, ~~M. Philippe LAURENT,~~ Mme Mathilde ÉTÉVÉ, Mme Pauline BERTONI, M. ~~Jean-Bernard VANDENBUSSCHE,~~ M. Jocelyn PHILIPPE, Mme Ophélie DUPUIS, ~~M. Vincent MYSLICKI,~~ Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD, M. Sébastien TAVERNE, M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE, Mme Océane ODEN.

De votants 25 **Pouvoirs** : Mme Périne JOUNIAUX pouvoir à Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Jacky DISY pour à M. Bernard HASSELIN, M Vincent MYSLICKI pouvoir à M. Victor LOMBARD.

2026/034

OBJET
Vente d'une portion de voirie (non cadastrée) sise rue de la Vaqueresse d'une superficie de 94 M²

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 23 Avril 2026.

Concerné par la présente question, madame la Présidente demande à Monsieur Jean-Bernard VANDENBUSSCHE de quitter la séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis du service des Domaines en date du 25 Novembre 2025.
Considérant que la commune est propriétaire du terrain non cadastré sis rue de la Vaqueresse,
Considérant que ce bien ne présente plus d'utilité pour le service public communal,
Considérant la proposition d'acquisition formulée par Monsieur Jean-Bernard VANDENBUSSCHE et Madame Pauline POISSON,
Considérant que le prix de vente proposé est fixé à 8€ le m² conformément à l'évaluation du service des domaines.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré **à la Majorité** par 20 Voix Pour et 5 Abstentions (M. Sébastien TAVERNE, M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE, Mme Océane ODEN).

- **Autorise la vente** du terrain non cadastré sis rue de la Vaqueresse pour une superficie de 94 m² ;
- **Approuve** la cession au profit de Monsieur Jean-Bernard VANDENBUSSCHE et Madame Pauline POISSON, pour un montant de 752 euros.
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme. Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 29 Avril 2026.

Le secrétaire de séance,
Bernard HASSELIN

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,
Carole DEVOS

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication